



Problème sur des majo et intérêt de retard sur frais de succession

Par **polochon**, le **25/07/2009** à **17:22**

Bonjour, mon histoire est un peu longue, donc je ne sais pas par où commencer. Mais en conclusion j'aimerais savoir si il est possible à titre exceptionnel de se faire exonérer des majorations et intérêt de retard par une administration fiscale. Sachant que le principal a déjà été réglé, et même une petite partie des intérêts et des majo. J'ai déjà fait appel au conciliateur, il n'a pas réussi à obtenir gain de cause, je ne sais pas comment faire,.....le Trésor public ne me lâche pas, je n'ai plus d'argent, mon compte en banque est bloqué, mais je possède quand même un bien immobilier donc quoi qu'il arrive ils savent qu'ils seront payés,....ils ont déjà posé une hypothèque dessus. Avez-vous une solution, pour me sortir de ce borborygme? merci. Pour information j'ai déjà réglé plus de 87 000€ (droit de succession) et plus de 8100€ de majoration & intérêt ...alors il y a rien là !!! et sur la bagatelle de 63000€ que me réclame les impôts.....voilà donc si vous avez une solution je suis à l'écoute.....merci. polo